

## Commission des finances et des affaires générales

### 06030 - Manifestations, réceptions et évènements

# Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

Rapport n° CP/2017/123

## **Service gestionnaire:**

E220 - Service du budget et de la dette

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du renouvellement au titre de 2017 de deux subventions de fonctionnement à deux associations et de décider d'attribuer des subventions sollicitées par des associations pour l'organisation de manifestation.

### 1. Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement

Le rapport propose de décider du renouvellement pour 2017 de subventions de fonctionnement aux deux associations ci-dessous.

## Accueil des Villes Françaises

L'Association « Accueil des Villes Françaises » (AVF) demande le renouvellement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2017 pour poursuivre l'effort de développement de ses activités dans la région.

L'association a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants, de mettre à leur disposition des informations, de les aider à faire de nouvelles connaissances et de leur faire découvrir la qualité du cadre de vie de Strasbourg. Avec l'équipe de bénévoles, l'association veut apporter un service qui va du pré-accueil avant l'arrivée jusqu'au suivi une fois l'installation terminée.

Le budget prévisionnel s'établit à 9 550 € en dépenses et en recettes, compte-tenu des subventions escomptées à hauteur de 3 000 € du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

## Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67

Cette association sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 afin d'assurer la continuité de ses activités dans le Bas-Rhin.

Animé par des bénévoles, cet organisme a pour but le soutien moral et la défense des intérêts matériels et moraux des veuves et des veufs civils, des orphelins et de leurs familles et défend leurs droits. Il œuvre au quotidien pour accueillir, écouter, informer et accompagner toute personne touchée par le veuvage et ses conséquences. Depuis 2013, l'association accompagne les familles d'orphelins dans leurs démarches administratives et leur apporte soutien et écoute.

L'association tient une permanence deux fois par semaine à Strasbourg et organise des sorties pour les veuves et veufs civils.

Les bénévoles de l'association sont formés pour apporter une aide psychologique au veuvage et au deuil, pour accueillir les personnes touchées par le deuil, pour connaître et expliquer la législation en terme de droit du veuvage et pour apporter soutien et écoute.

Le montant de la subvention sollicitée de la part du Département s'élève à 800 €.

Depuis 1975, cette association bénéficie de subventions départementales. Depuis 2013, cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 768 € par an.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 700 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

## 2. Organisation de manifestations

Les demandes suivantes sont présentées par des associations pour l'organisation de manifestations.

### **Centres Internationaux Francophones des Lions Clubs de France**

Le Centre international francophone Grand Est, organisé par les Centres Internationaux Francophones des Lions Clubs de France, se déroulera à Strasbourg du 3 au 27 juillet 2017 sur le thème « Le patrimoine religieux : Dialogue des cultures ».

Des débats, conférences et visites seront organisés sur ce thème. Cette manifestation accueillera 40 jeunes francophones de 22 à 25 ans venant de 30 pays pour développer un esprit de dialogue et de respect de l'autre.

Les dépenses prévisionnelles sont chiffrées à 69 500 €, dont :

DEPENSES  Hébergement Restauration Déplacements Soirée de clôture Communication Fournitures Affranchissement et télécommunication Cadeaux Assurances Organisation Frais divers	14 000,00 € 20 000,00 € 12 000,00 € 12 000,00 € 1 500,00 € 1 500,00 € 2 500,00 € 1 000,00 € 2 000,00 € 1 500,00 €
TOTAL:	69 500,00 €
RECETTES	
Région	3 500,00 €
Département du Bas-Rhin	2 000,00 €
Ville de Strasbourg	3 500,00 €
Sponsors	12 000,00 €
Autres subventions	7 000,00 €
Fonds propres	41 500,00 €

TOTAL: 69 500,00 €

Une participation financière de 2 000 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 €.

La présente action se fonde sur la compétence partagée du Département en matière de Culture (article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### Fédération des écomusées et musées de sociétés

La Fédération des écomusées et musées de sociétés (FEMS) organisera ses Rencontres professionnelles 2017 les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2017 dans le Bas-Rhin.

Des tables-rondes, débats et ateliers permettront de créer des échanges autour du thème de la citoyenneté dans les musées.

Environ 120 participants sont attendus pour partager les pratiques professionnelles en vue de la réappropriation des actions d'éducation à la citoyenneté par les professionnels des musées et de l'acquisition de connaissances sur la concrétisation des nouvelles actions citoyennes.

Le budget prévisionnel:

### **DEPENSES**

15 355.00 €
2 570,00 €
3 750,00 €
3 680,00 €
2 290,00 €
200,00 €
2 865,00 €

### **RECETTES**

TOTAL:	15 335,00 €
Fonds propres	5 335,00 €
Entrées	500,00 €
Autres subventions	5 000,00 €
Département du Bas-Rhin	1 500,00 €
Région	3 000,00 €

Une participation financière de 1 500 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

La présente action se fonde sur la compétence partagée du Département en matière de Culture (article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43121	65-6574-023	10 000,00 €	9 000,00 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association « Accueil des Villes Françaises » (AVF) (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017) : 500 € ;
- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins FAVEC 67 (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017) : 700 € ;
- Centres Internationaux Francophones des Lions Clubs de France (Centre international francophone Grand Est, à Strasbourg du 3 au 27 juillet 2017) : 800 € ;
- Fédération des écomusées et musées de sociétés (FEMS) (Rencontres professionnelles 2017 les 31 mars et 1er avril 2017 dans le Bas-Rhin) : 500 €.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY